

La Députée

Paris, le 17 décembre 2025

Ma réponse aux citoyens qui m'interrogent sur les positions du RN contre le squat

Bonjour,

J'ai bien pris connaissance de votre courriel dans lequel vous exprimez vos préoccupations et votre consternation devant la multitude des cas de squat que nous déplorons et l'impunité des malfaiteurs.

Tout d'abord, je vous remercie pour cette sollicitation, qui me permet de vous répondre en vous exposant ma position et celle du Rassemblement National sur les occupations illégales de propriétés.

Les Français le savent, **le Rassemblement National est attaché à l'ordre, à la sécurité et à la justice**. Nous combattons fermement le laxisme judiciaire, les infractions impunies et les atteintes à la propriété privée, qui je le rappelle est censée être inviolable et sacrée. Vous nous trouverez toujours aux côtés des citoyens vertueux et des honnêtes propriétaires, et notre programme politique est très clair : avec Marine Le Pen et Jordan Bardella au pouvoir, nous signerons la fin de la récréation pour les délinquants et les criminels.

Sur le sujet précis du squat, autrement dit l'occupation illégale maintenue au sein d'une propriété sur laquelle l'occupant n'a aucun droit, en tout cas pas celui de s'y établir durablement, **notre ligne tient en deux axes : protection du propriétaire, sanction du squatteur**.

Dans la presse, je me suis notamment exprimée sur le sujet lors d'un entretien accordé au journal Frontières : <https://www.edwigediaz.fr/extreme-gauche-des-propositions-radicales-a-lassemblee-nationale/12/04/2025/>. De façon plus ancienne, j'avais dénoncé l'implantation d'un squat d'une ancienne maison de retraite à Cenon le 12 décembre 2019, il y a plus de six ans (https://x.com/diaz_edwige/status/1205072147011510273), mais aussi le squat par des délinquants d'extrême gauche d'un restaurant parisien en décembre 2020 (<https://www.facebook.com/photo/?fbid=1327006660966594&set=a.400340383633231>) ou encore celui d'un bâtiment industriel tout juste rénové en août 2021 (<https://www.facebook.com/profile/100052062797839/search?q=squat>).

A l'Assemblée nationale, **nous avons dès le 5 avril 2022 déposé une proposition de loi visant à lutter efficacement contre le squat et à protéger la propriété immobilière**, qui prévoyait déjà de renforcer les peines contre le phénomène des squats de logements et faciliter l'expulsion des occupants illégaux. Elle a été déposée deux mois avant les élections législatives et n'a donc pas eu le temps d'être soumise à l'ordre du jour.

Nous avons redéposé une autre proposition de loi en novembre 2022 avec Marine Le Pen sur le même sujet, qui portait une réforme approfondie en neuf articles.

Forts de notre engagement sur ce sujet, et qui n'a pas attendu les scandales de l'actualité contrairement à nos adversaires qui semblent le découvrir, nous avons saisi l'occasion de travailler sur une autre proposition de loi similaire en novembre 2022 et en 2023, et le Rassemblement National a voté deux fois pour ce texte. A titre personnel, j'ai à deux reprises apporté ma voix à son adoption.

Dans le détail, le Rassemblement National avait déposé 40 amendements en séance publique mais ils n'ont pas été soutenus par les autres groupes de l'hémicycle.

Les mesures que nous portions relevaient pourtant du bon sens :

- **Réduction des peines encourues par les propriétaires** cherchant à déloger les squatteurs eux-mêmes.
- **Faciliter les expulsions d'occupants illégaux** en portant de 48 à 96 heures la durée durant laquelle le flagrant délit d'occupation sans titre d'un logement peut être constaté.
- **Sanctionner d'une obligation de quitter le territoire français tout étranger auteur d'un délit de violation de domicile.**
- Protéger également les propriétaires de terrain, non constructible ou sans infrastructure, au même titre que les propriétaires de bien immobilier habitable.
- **Dissuader davantage les squatteurs** et empêcher toute tentative de "squats en série" en posant qu'une personne ayant déjà été condamnée et expulsée ne pourra plus recommencer sous peine de se voir expulser immédiatement et sans possibilité de faire varier les délais.
- **Mettre l'ensemble des charges**, dépens et frais irrépétibles tendant au recouvrement de sommes nées d'une occupation illicite ou tendant à l'expulsion de l'occupant **à la charge de ce dernier**.
- **Permettre aux fournisseurs d'électricité et de gaz d'exiger la présentation d'un titre**, par exemple un contrat de bail, avant la prise d'effet d'un contrat de fourniture. Ceci pour empêcher les occupants illicites de biens immobiliers de se servir d'un contrat de fourniture fallacieux comme justificatif de domicile.
- **Exclure de façon explicite le propriétaire de toute obligation de travaux** vis-à-vis des occupants illicites.

Toutes ces propositions dessinent en partie notre programme sur la lutte anti-squat, ces mesures auraient pu être inscrites dans la loi, mais la gauche et les macronistes s'y sont opposés.

Précisément, lors de la séance en hémicycle du vendredi 2 décembre, **je suis intervenue pour défendre un amendement qui prévoyait de réprimer le concours matériel ou moral à l'introduction dans le domicile d'autrui en vue d'une occupation sans droit ni titre**, hors les cas où la loi le permet, en punissant ce fait d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

J'avais ainsi déclaré : « Aujourd'hui, les incitations au squat se multiplient. On ne compte plus le nombre de collectifs, d'associations et même de partis politiques qui incitent au squat. Au Rassemblement national, nous sommes très attachés au respect de la propriété privée. C'est pourquoi nous demandons, au travers de cet amendement, que les squatteurs professionnels, les collectifs et les associations qui les incitent soient lourdement réprimés. ».

Vous trouverez cette intervention en page 6410 du Journal Officiel de la République Française n°94 AN du samedi 3 décembre 2022 (sur ce lien <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2022-2023/premiere-seance-du-vendredi-02-decembre-2022.pdf>) mais aussi sur le site officiel de l'Assemblée nationale (<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2022-2023/premiere-seance-du-vendredi-02-decembre-2022>).

Partant, je me suis personnellement exprimée en séance sur la lutte contre le squat, et la fermeté de mes positions n'est plus à démontrer. En mai dernier, j'ai cosigné la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre l'occupation illégale de terrains, de bâtiments ou d'habitations portée par l'UDR d'Éric Ciotti (<https://www.facebook.com/photo/?fbid=1219257019819713&set=a.445724773839612>)

En revanche, il est intéressant de poser la question aux **députés centristes qui s'opposent aux mesures du Rassemblement National qui tendent à protéger les propriétaires**, mais aussi aux élus de gauche, **notamment les socialistes qui sont alliés avec La France insoumise, qui veut abroger la loi anti-squat** dont je vous parlais précédemment. Nous ne pouvons que déplorer ce fait incontestable : tous les groupes de gauche membres du Nouveau Front Populaire, dirigé par Jean-Luc Mélenchon, sont hostiles à la propriété privée et ne veulent rien faire contre le squat.

En outre, mon collègue Sébastien Chenu a également déposé une proposition de loi visant à protéger les locataires d'habitations à loyer modéré de la délinquance.

Seul le Rassemblement National a une ligne de fermeté et d'autorité, qui d'ailleurs se retrouve sur d'autres sujets : l'éducation, le contrôle de l'immigration, l'ordre dans les rues et dans les prisons, le respect des forces de police et de gendarmerie etc.

D'une façon plus générale, j'en profite pour rappeler nos principales mesures de lutte contre l'insécurité dans tous les domaines, ce que j'avais fait en répondant à une précédente campagne de courriels promue par Damoclès :

• **Renforcement des peines et rétablissement des peines planchers** : Le Rassemblement National propose de réinstaurer des peines planchers, c'est-à-dire des peines minimales obligatoires en certains cas définis par la loi. Cette initiative vise à dissuader les auteurs d'infraction de récidiver en posant que chaque nouvelle infraction entraînera automatiquement une peine plus sévère. Cette mesure a été défendue lors de notre journée parlementaire du 31 octobre, par la proposition de loi n°262 tendant à l'instauration de peines planchers pour certains crimes et délits, que j'ai cosignée.

• **Augmentation des effectifs de la police et de la justice et création de places de prison** : Nous préconisons une augmentation significative des effectifs policiers et des magistrats pour améliorer la capacité de la justice à traiter les affaires rapidement et efficacement. Plus précisément, le Rassemblement National propose de créer 7 000 postes de policiers et gendarmes, 3 000 postes de personnels administratifs et de porter à 20 000 le nombre de magistrats. Ces mesures permettraient de réduire l'engorgement des tribunaux ainsi que les délais de jugement trop longs. En outre, nous souhaitons rendre disponibles 85 000 places de prison à l'horizon 2028, dans le cadre d'une grande loi de programmation pour la sécurité et la justice.

Enfin, nous sommes favorables à l'application immédiate et réelle des peines ainsi qu'à la suppression des remises de peine automatique, qui nuisent au caractère dissuasif du droit pénal.

Je vous remercie une nouvelle fois pour votre sollicitation, vous pouvez compter sur la mobilisation du Rassemblement National pour continuer de **lutter contre ces occupations illégales et faire respecter les droits des propriétaires**.

Enfin, je vous prie de bien vouloir recevoir l'expression de mes sincères salutations.



Edwige DIAZ

Députée de la Gironde
Membre de la Commission des Finances
Vice-Présidente du Rassemblement National